

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Reprise de la Piste Boulevards Supérieure et équipement en réseau neige

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAMSO sa

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alexandre MAULIN

RCS / SIRET

4 1 9 | 7 1 9 | 9 9 2 | 0 0 0 | 1 0 |

Forme juridique

S.A

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
43°b Piste de ski: Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 ha. 43 c° Installation d'enneigement : Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge	Travaux de piste de 0.7ha hors site vierge Surface nouvellement enneigée: 2.57ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit deux axes :

- La reprise de la plateforme d'arrivée du télésiège débrayable du Plan du Moulin sur le secteur appelé Bourlevards Supérieure.
- L'équipement en réseau neige de la piste des Boulevards entre 1950 et 2060 m d'altitude.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement lancé par l'exploitant, une vaste restructuration du secteur de la Balme a été réalisée en 2005, avec comme épine dorsale le nouveau télésiège débrayable du Plan du Moulin Express. Depuis le sommet, il est possible de skier « en propre » sur le versant de la Balme, composé de plusieurs pistes de tous niveaux, dont la piste verte des Boulevards, qui redescend jusqu'à la station.

Il est également possible de basculer sur le secteur des 3 Lacs, très prisé de la clientèle, via la piste bleue du « Beurre ».

Le secteur sommital de la Balme est très accidenté et les aménagements réalisés en 2010 montrent des limites d'exploitation lors des périodes d'affluence :

- Pas de plat de débarquement à l'arrivée du télésiège, ce qui engendre un inconfort pour les skieurs notamment débutants et nombreux à utiliser l'appareil,
- Pas de visibilité des choix offerts aux skieurs, et un terrain qui remonte pour accéder aux pistes du versant de la Balme notamment la piste des Boulevards, ce qui engendre une sous-utilisation des pistes du versant,
- Un passage très étroit sur le haut de la piste des Boulevards, qui nécessite un travail en neige pour ouvrir la piste, tout en restant trop étroit pour les skieurs,
- L'absence de neige de culture sur la partie supérieure de la piste des Boulevards, ne permettant aucune sécurisation de l'enneigement sur tout le versant de la Balme.

Il en résulte un inconfort pour la clientèle et un certain danger lié à l'encombrement sur la plateforme de débarquement du télésiège du Plan du Moulin, et une mauvaise répartition des flux à l'arrivée de l'appareil, rendant tout le versant de la Balme sous-utilisé, malgré les possibilités offertes.

De plus, l'accès aux pistes est très difficile à exploiter et nécessite de grandes quantités de neige pour ouvrir, puisqu'il faut élargir le chemin trop étroit grâce au travail de la neige.

Ces différentes observations ont amené l'exploitant, la SAMSO, à réfléchir à un projet de reprise de ce secteur, correspondant à la partie supérieure de la piste des Boulevards.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet en question consiste à retravailler trois zones principales :

- L'aire d'arrivée du télésiège du Plan du Moulin express et la connexion aux principales pistes,
- La reprise de la partie haute de la piste des Boulevards,
- La création du réseau neige.

La surface totale remaniée est de 1.26 ha (terrassement de piste et tranchée neige).

Les travaux sont prévus à compter du 15 Aout 2017 après les périodes sensibles de la faune et la saison estivale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet améliorera la skiabilité de la piste des Boulevards et permettra de répondre davantage à la demande des skieurs, et de diminuer les accidents sur cette piste.

Le projet ne crée pas de piste et reste dans l'emprise du domaine skiable existant.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour la déclaration préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions du secteur en travaux:	
Surface terrassées (pistes+ tranchée neige)	1.26 ha
Volume déblais/remblais.	5 800m3
Surface nouvellement enneigée	2.57 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Piste des Boulevards
73530 Saint Sorlin d'Arves

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 12 ' 24.1" N Lat. 45 ° 12 ' 24.1" N

Point d'arrivée : Long. 6 ° 13 ' 01.4" E Lat. 45 ° 12 ' 24.3" N

Communes traversées :

Saint Sorlin d'Arves

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

2010

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site est utilisé pour la pratique du ski alpin (Piste des Boulevards actuelle, remontées mécaniques).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Saint Sorlin d'Arves a été approuvé en septembre 2011
Le secteur de la piste des Boulevards et ses abords sont situés en zone As: zone agricole, support du domaine skiable.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II Massif des Grandes Rousses (3822)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Nord
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé le 31 décembre 2003. Le PPR ne couvre pas le secteur d'étude.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à plus d'un kilomètre du site classé du Col du Glandon.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 6,5 km du site Natura 2000 le plus proche (SIC FR8201736 Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du ferrand et du plateau d'emparis)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 280m3 d'eau seront nécessaires pour enneiger la piste des Boulevards. Ces volumes proviendront de la nouvelle retenue César Durand inaugurée en 2016 et dont le remplissage est autorisé par l'arrêté préfectoral de dérivation des eaux du Lac Bramans.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des modifications du terrain avec notamment la perte de prairies (prairies mésoiques non gérées, non fauchées mais pâturées) sur le linéaire concerné. Les périodes de travaux envisagées permettent d'éviter toutes fortes perturbations sur la faune (Travaux après le 15/08/2016).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la modification de 1.26ha dont majoritairement 0,54ha de pistes (prairies des remaniées) et 0.4 ha de zones rudérales.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un aléa avalanche (témoignage) est présent sur le haut de la zone d'étude Le Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) prend aujourd'hui en compte ce risque. L'enjeu reste inchangé et le risque n'est pas aggravé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet pourra être l'objet de nuisances. Il n'y a cependant aucun voisinage humain immédiat susceptible d'être concerné.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet pourra être l'objet de nuisances. Il n'y a cependant aucun voisinage humain immédiat susceptible d'être concerné. Les travaux seront réalisés à partir du 15/08/2016 pour éviter de déranger les périodes sensibles de la faune et la période estivale touristique.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre un dérangement faible pour l'activité agropastorale du site. Une information a été faite en ce sens. Voir annexe de la note complémentaire 17TEC0085A.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le secteur de Saint Solin d'Arves n'est concerné que par ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a été adapté pour la bonne prise en compte des enjeux relevés par les inventaires complémentaires réalisés en 2016 sur le versant Balme de Saint Sorlin. Les éléments issus l'Observatoire de l'Environnement permettent d'avoir une vision générale des impacts de la reprise de la plateforme du TSD du Plan de Moulin et l'équipement en neige de cette piste.

Les enjeux sont donc précisés et des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les effets :

- Calendrier adapté avec un début du chantier le 15/08/17 après les cycles sensibles des espèces faunistiques
- Evitement des zones humides et des écoulements temporaires de versant
- Pas de stockage d'engin en amont de la zone humide,
- Les engins seront équipés de kit anti-pollution,
- La tranchée nouvellement réalisée pour le réseau sera équipé d'un dispositif de transparence hydraulique (matériaux drainant dans le fond de la tranchée pour garantir les écoulements hydriques). Rigole et cunette de pied de talus
- Revégétalisation des sols remaniés

Un suivi de chantier sera également mené par un expert environnemental, à raison de 2 visites pendant le chantier :

- Une réunion avec en amont du chantier pour présenter les enjeux aux entreprises retenues
- Une réunion en cours du chantier pour adapter si besoin certaines dispositions,

Au vu de cette analyse, il est estimé qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier comprenant les annexes obligatoires et des informations relatives aux caractéristiques du site 17TEC0085-A)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ST SORLW

le,

10-03-2017

Signature



S.A.M.S.O.
 Remontées mécaniques
 Maison du Tourisme
 73530 ST SORLIN D'ARVES
 Tél. : 04 79 83 45 57 - Fax : 04 79 59 76 71
 SIRET 419 719 992 00010 - APE 4939 C